

Conseil municipal de la commune de Janailat
Procès-verbal de la séance du 07 avril 2025

Étaient présents : Mr DUBREUIL Raymond, Mr BEAUVAIS Christian, Mr BETOUX Frédéric, Mr MARIE Patrick, Mr RADIGON Philippe, Mr MORANDEAU Rodolphe, Mme DELPRATO Emilie, Mme MOREAU Corinne

Était absente excusée : Mme MARITAUD Laure

Pouvoir : Mme MARITAUD Laure donnant pouvoir à Mme DELPRATO Emilie

Secrétaire de séance : Mme DUBAR Bérengère

Date de convocation : 24 mars 2025

Ordre du jour :

- 1-Approbation compte de gestion 2024
- 2-Approbation compte de gestion eau 2024
- 3-Compte administratif 2024
- 4-Compte administratif eau 2024
- 5-Affectation du résultat 2024
- 6-Affectation du résultat eau 2024
- 7-Vote des taux
- 8-Budget principal 2025
- 9-Délibération subventions communales et autres 2025
- 10-Délibération Amendes de police
- 11-Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint avec 9 conseillers présents et 10 votants, l'assemblée peut valablement délibérer, il ajoute que deux délibérations supplémentaires sont à prendre. L'une concernant le débouillissage et l'autre l'avenant concernant un devis pour l'église.

1-Approbation compte de gestion 2024

Vote - pour : 10

2-Approbation compte de gestion eau 2024

Vote - pour : 10

3-Compte administratif 2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		253 699,01		82 360,87		336 059,88
Opérations de l'exercice	318 167,20	298 843,04	316 419,55	185 081,90	634 586,75	483 924,94
TOTAUX	318 167,20	552 542,05	316 419,55	267 442,77	634 586,75	819 984,82
Résultats de clôture		234 374,85	48 976,78			185 398,07
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	318 167,20	552 542,05	316 419,55	267 442,77	634 586,75	819 984,82
RESULTATS DEFINITIFS		234 374,85	48 976,78			185 398,07

Vote - pour : 10

4-Compte administratif eau 2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		72 783,24	7 736,30		7 736,30	72 783,24
Opérations de l'exercice	34 135,55	63 816,67	45 772,33	136 713,40	79 907,88	200 530,07
TOTAUX	34 135,55	136 599,91	53 508,63	136 713,40	87 644,18	273 313,31
Résultats de clôture		102 464,36		83 204,77		185 669,13
Restes à réaliser				16 600,80		16 600,80
TOTAUX CUMULES	34 135,55	136 599,91	53 508,63	153 314,20	87 644,18	289 914,11
RESULTATS DEFINITIFS		102 464,36		99 805,57		202 269,93

Vote -pour : 10

5-Affectation du résultat 2024

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	234 374,85
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (298 843,04 - 318 167,20)	-19 324,16
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	253 699,01

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-48 976,78
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (185 081,90 - 316 419,55)	-131 337,65
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	82 360,87
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-48 976,78
---	-------------------

écide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	48 976,78
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	185 398,07

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Vote -pour : 10

6-Affectation du résultat eau 2024

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	102 464,36
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (63 816,67 - 34 135,55)	29 681,12
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	72 783,24

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	83 204,77
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (136 713,40 - 45 772,33)	90 941,07
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-7 736,30
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (16 600,80 - 0,00)	16 600,80

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	99 805,57
---	------------------

écide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	102 464,36

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Vote -pour : 10

7-Vote des taux

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il faut prendre une délibération mentionnant clairement l'adoption des taux d'imposition pour l'année 2025.

En 2024 les taux étaient :

- Taxe foncière bâti : 34,06 %
- Taxe foncière non bâti : 65,24 %
- Taxe d'habitation : 11, 95%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2025 :

- Taxe foncière bâti : 34,06 %
- Taxe foncière non bâti : 65,24 %
- Taxe d'habitation : 11,95%

Vote -pour : 10

8-Budget principal 2025

Monsieur DUBREUIL Raymond, Maire, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 de la commune qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 581 154,05 euros en section de fonctionnement et à 206 698,04 euros en section d'investissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 de la commune.

Vote -pour : 10

9-Délibération subventions communales et autres 2025

Monsieur le Maire propose une participation financière pour aider au bon fonctionnement de plusieurs associations :

- ACPG CTAM DE JANAILLAT : 300 €
- ASS COM CHASSE JANAILLAT : 300 €
- ASSOC SPORT JANAILLAT : 300 €
- ASSOC JANAILLAT EN FETE : 300€
- CCJA PONTARION MAIRIE : 100 €
- FONDATION DU PATRIMOINE : 100 €
- POMPIERS : 100 €
- SITE DE PRATIQUES THEATRALES : 100 €
- SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE BOURGANEUF : 50 €
- SECOURS POPULAIRE : 50€
- LIGUE CONTRE LE CANCER : 50€
- MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION DE GUERET : 50€
- ASSO DEPARTEMENTALE POUR LE DOND'ORGANES ET DE TISSUS HUMAINS : 50€
- BANQUE ALIMENTAIRE DE LA CREUSE : 50€

Vote -pour : 10

10-Délibération Amendes de police

Il existe une dotation « produits des amendes de police de l'année 2024 » sur le département, cette dotation est gérée par le Conseil Départemental. La répartition de ce produit est affectée exclusivement pour le financement des opérations relevant des transports en commun et de la circulation routière.

Il existe deux montants de travaux avec possibilité d'une subvention de 25% pour ceux supérieurs à 10 000€ et de 50% pour ceux inférieurs à 10 000€ H.T.

Cette aide est indispensable pour la commune, afin de maintenir un niveau de sécurité maximum sur le réseau routier.

Vote -pour : 10

11-Délibération débroussaillage 2025

La commune a un réseau routier de 44 kilomètres, un agent est en arrêt de travail depuis le 07 février 2025.

Un agent seul ne peut pas subvenir à tous les travaux de la commune, c'est pour cela que des entreprises ont été sollicitées afin d'obtenir un devis pour cette prestation.

Le devis de l'entreprise CLAMONT Patrick de Pontarion pour un montant total de 8 360,00€ HT soit 10 032,00€ TTC a été retenu.

Vote -pour : 10

12-Délibération Avenant n°1 devis restauration marches et rampes de l'église

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la proposition d'avenant n°1 concernant la restauration des marches et la rampe de l'église.

En effet, dans le cadre de la restauration les marches en pierres de l'église sont endommagées par le temps et la rampe d'accès n'est pas aux normes.

Ainsi deux devis sont présentés :

-Devis n°665022024 : dépose escalier en pierres, repose marche en pierres sur béton fibré, reprise des joints sur perron y compris les joints sur mur de soutènement, lavage piochage et hydrofuge sur pierres pour un montant HT de 5 020,00€ soit 6 024,00€ TTC

-Devis n°1 : Réalisation et pose garde-corps sur palier et descente d'escalier de l'église 4,90m sur palier et descente d'escalier main courante moulurée de 40mm barreaudage en carré de 14 poteaux en carré de 20, lisse basse en plat 40x8 platines de fixation et motifs de décor, hauteur du garde-corps 1m, vide entre barreaux 110mm, protection par thermolaquage pour un montant HT de 2 807, 00€ soit 3 368, 40€.

Les deux devis pour un montant total de 7 827,00€ HT soit 9 392,40€ TTC.

Vote -pour : 10

13-Questions diverses

Vie de la commune

-Le Compte Financier Unique doit se mettre en place avant 2027 pour les comptes de l'exercice 2026. Monsieur le maire présente la fiche explicative et demande à l'assemblée d'étudier les faits afin de prendre une décision.

-Une réunion d'Evolis a lieu le 23 avril 2025 concernant les difficultés régulières de la mission de voirie.

-Une première réunion au syndicat de l'Ardour a eu lieu ce jour, en présence de Mr MARIE et Mme MOREAU, délégués titulaires pour la commune de Janaillat.

-Le projet éolien suit son cours, le dossier est repris par Maître Calvas Aurélia, de Limoges, suite au décès de Maître YVERNAULT Sandra.

-L'assemblée générale du soutien à domicile du Donzeil a eu lieu le 12 mars 2025.

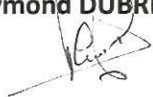
-Un forfait SACEM pour les communes de moins de 500 habitants a été proposé par la SACEM. Le conseil municipal ne donnera pas suite à cette offre puisque c'est essentiellement les associations qui organisent les manifestations.

-La communauté de communes Creuse Sud-Ouest vend au profit de ses communes membres dix tentes de réception de 40m2 chacune, soit 5m x 8m acquises auprès de la société TRIGANO. Ces équipements sont d'occasion, en plus ou moins bon état. Plusieurs prix sont fixés, 2 tentes en bon état à 1 200€ pièce, 4 tentes état passable à 1 000€ pièce, faibles réparations à prévoir et 4 tentes état vétuste à 500€ pièce, réparations à prévoir. La commune de Janaillat a répondu positivement à ce projet sur une tente en bon état. Si plusieurs communes retiennent la même, un tirage au sort sera effectué par la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

-Une proposition de Loi concernant les élections municipales de 2026 a été transmise par le Sénat à la Présidente de l'Assemblée Nationale.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 22h30.

**Le Maire,
Raymond DUBREUIL**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Dubreuil', written over the printed name.

**La secrétaire de séance,
Bérengère DUBAR**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Dubar', written over the printed name.